

Monsieur le Directeur des services,

Mesdames et Messieurs les membres de cette CAPD

Il est des lendemains de périodes électorales où ce qui prime, c'est le soulagement. Malgré les attermolements de quelques responsables, la République a gagné.

Au lendemain de l'élection d'Emmanuel Macron à la présidence de la République, le SE-Unsa lui adresse une lettre ouverte pour lui demander de s'engager pour une École durable capable de relever les immenses défis auxquels notre pays est confronté.

La France est divisée, traversée par des inégalités insupportables qui nourrissent la colère et le ressentiment d'une partie importante de nos concitoyens qui ne croient plus en un avenir meilleur pour eux et pour leurs enfants. L'élection présidentielle a montré que certains d'entre eux étaient même prêts à confier leur destin à l'extrême-droite autoritaire, xénophobe et anti-européenne.

L'École a un rôle important à jouer dans ce contexte. Elle doit pouvoir assurer la cohésion sociale en permettant à tous les enfants d'apprendre et de grandir ensemble. Elle doit être un instrument de réduction des inégalités en assurant une formation de qualité à tous. Elle doit donner à chacun.e confiance en l'avenir, en étant à la fois exigeante et bienveillante et en permettant à chacun.e d'acquérir les compétences indispensables pour évoluer dans une société soumise à des transformations toujours plus rapides.

Des dynamiques positives ont été enclenchées avec la politique de refondation menée depuis 2012. Celles-ci doivent être poursuivies, approfondies, inscrites dans le long terme : orientation pédagogique, rééquilibrage des moyens engagés au profit des plus fragiles, formation et revalorisation des personnels.

C'est le sens de l'appel que nous lançons au Président de la République.

Avant d'aborder les sujets à l'ordre du jour de cette CAPD, nous souhaitons revenir sur le sujet des temps partiels sur autorisation.

Vous avez, Monsieur l'Inspecteur, établi de nouvelles règles dans le département, induisant **des refus, ce qui n'arrivait presque jamais auparavant.**

Sur ce sujet, ce qui pourrait apparaître comme des demandes de confort pour des yeux non avertis est bien souvent une réelle nécessité pour les collègues. Il s'agit bien sur ce sujet de passer d'une gestion des ressources humaines à une gestion plus humaine des ressources en personnels ! Non, la majorité des enseignants ne sollicite pas un temps partiel par simple confort. Parce qu'elle engendre un sacrifice financier certain, de nombreux enseignants en font la demande pour la simple et bonne raison qu'ils n'envisagent pas d'exercer leur métier dans de bonnes conditions physiques et morales à temps plein, soit à cause d'une vie de famille trop contraignante (car une rémunération d'enseignant, même avec l'ISAE, ne permet pas l'embauche d'une assistante à domicile), soit à cause d'une santé fragile. Ne pas pouvoir accéder au temps partiel lorsqu'on en ressent le besoin est une véritable source de difficultés ; le SE-UNSA affirme que les temps partiels demandés doivent être attribués quelles que soient les motivations de nos collègues. Sur ce sujet, la bienveillance nous apparaît comme essentielle.

Ainsi, nous vous demandons de bien vouloir envisager pour l'année prochaine, un groupe de travail spécifique sur ce sujet.

A l'ordre du jour de cette CAPD, les Ineat Exeat :

La répartition « équilibrée » des personnels sur le territoire national est une contrainte réelle. Fondée sur l'exploitation d'un barème, l'algorithme des permutations informatisées laisse ouvertes des portes sur des situations humaines difficiles et qui peuvent, à terme, entacher la qualité et l'investissement de la ressource humaine et l'acte éducatif. Le faible taux de satisfaction aux opérations de permutations informatisées est bien en deçà de ce que la profession est en droit d'attendre. Les collègues qui n'ont pas eu satisfaction ou ceux dont le conjoint a récemment muté ont donc recours aux demandes d'exeat et d'ineat. Les demandes de disponibilité de droit qui y sont souvent associées en cas d'insuccès mettent en lumière des déchirements entre la volonté

d'exercer un métier que l'agent a choisi et le fait de vouloir pleinement assumer des responsabilités familiales totalement légitimes au sein d'une cellule qui peut être source d'équilibre. Compte tenu de la caractéristique du corps enseignant, les femmes sont évidemment les plus exposées à ces choix douloureux d'autant que le contexte amène de plus en plus le conjoint ou le compagnon à une mobilité économiquement imposée. Nombreuses sont celles qui renoncent ou reportent l'exercice de leur activité professionnelle et derrière se dénombrent par exemple des formations non réinvesties ou des recrutements urgents de personnels non formés.

C'est maintenant, Monsieur l'Inspecteur Académique, que la bienveillance doit être de mise. Les collègues qui demandent les exeats/ineats ne sont pas que des NUMENS.

Derrière chacun d'eux, il y a une situation particulière ! Nous vous demandons, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres départements de laisser toutes les portes ouvertes et d'accorder par principe toutes les demandes. Ne craignez pas les courants d'air mais donnez de l'air aux collègues !

Concernant le mouvement intra-académique :

Après plusieurs années de négociation intersyndicale avec votre prédécesseur hélas sans succès, le SE-Unsa vous remercie, Monsieur l'Inspecteur, d'être revenu à un mouvement départemental à 2 phases de saisies de vœux. Cette revendication n'était pas une revendication de posture mais une réelle volonté de répondre aux attentes légitimes des collègues pour un mouvement plus juste et plus transparent.

Nous tenons également à adresser nos remerciements aux personnels des services de la DSDEN tant pour la qualité du travail qu'ils mènent, que pour les échanges que nous avons avec eux. Nous sommes conscients que le mouvement des personnels est une opération compliquée.

Il est trop tôt, à ce stade, pour tirer un quelconque bilan de ce mouvement 2017, nous tâcherons de le faire lors de la CAPD du 7 septembre.

Enfin, concernant l'intégration des instituteurs au corps des PE, nous déplorons cette année encore le fait que tous ceux qui le souhaitent ne puissent y prétendre.

Il en est de même sur le dossier des départs à la retraite pour lequel nous constatons que certains PE partiront encore cette année sans avoir pu atteindre la Hors Classe. Il est temps que les mesures prises dans le cadre du PPCR soient effectives et que chacun puisse enfin bénéficier d'un accès automatique à cette Classe. D'ailleurs, sur le sujet de la hors classe, le ministère a décidé de changer la date de prise en compte de la note. Jusqu'à présent, le barème prenait en compte la note au 31 décembre de l'année scolaire en cours. Cette décision, prise sans concertation, lèse les collègues qui ont été inspectés au 1er trimestre avec l'espoir d'améliorer leur barème. Le SE-Unsa est intervenu au ministère pour obtenir le retour à une date de note au 31 décembre.

Je vous remercie de votre attention.